

**1^{ère} ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE PROMOTION SAGUENAY INC.**

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Procès-verbal de l'assemblée régulière des membres du conseil d'administration de Promotion Saguenay inc., tenue en date du 7 juin 2019 à 8 h 30 à la grande salle de conférence de l'IKUB Desjardins.

Sont présents :

M. Michel Potvin, *président conseiller municipal*
M. Martin Harvey, *conseiller municipal*
M. Éric Larouche, *Tourisme*
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*
M. Éric Rousseau, *Industrie*
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*
M. Gilles Déry, *Communautaire*
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*
Mme Marie-Élaine Riou, *Culture*

Sont absents :

Mme Josée Néron, *mairesse*
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*
Mme Lise Bernier, *Professionnel*

Assistent également à la rencontre :

M. Patrick Bérubé, *directeur général*
Mme Martine Racine, *directrice aux finances*

o - o

1. MOT DU PRÉSIDENT

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général fait la mise au point sur les dossiers en cours.

3. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de M. Michel Potvin. Le quorum étant constaté, le président déclare l'assemblée ouverte.

2019-0108

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER le projet de l'ordre du jour avec la modification suivante et en laissant le point varia ouvert :

Le point 10.3, évaluation du directeur général, sera ramené au point 5. Par le fait même, les points suivants seront décalés.

2019-0109 5. ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Point traité en huis clos.

CONSIDÉRANT la présentation de la firme mandatée pour l'évaluation du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil d'administration recommande le renouvellement du contrat du directeur général au conseil de ville.

6. RAPPORT DES SUIVIS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENTS

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration des questionnements soulevés lors des conseils d'administration précédents.

2019-0110 7. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

7.1 Lecture et adoption du procès-verbal du CA régulier du 26 avril 2019

**IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration du 26 avril 2019.

Madame Marlène Bouchard quitte à 10 h 30.

8. FINANCES

2019-0111 8.1. Paiements d'avril et mai 2019

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du comité vérification et finances s'est tenue en date du 4 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des paiements effectués en avril et mai 2019 a été faite minutieusement, les membres du comité recommandent de ratifier lesdits paiements.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soient ratifiés les paiements d'avril et mai 2019.

2019-0112 8.2. Paiements Internet et mobile | Labatt

CONSIDÉRANT l'unique mode de paiement accepté;

CONSIDÉRANT le fait que les Navettes maritimes du Fjord désirent continuer leur approvisionnement chez ce fournisseur.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soit validée la possibilité d'annuler l'approvisionnement chez ce fournisseur;

QUE soient autorisés les paiements via les solutions bancaires par Internet et mobile de la Brasserie Labatt advenant l'impossibilité d'annuler ledit fournisseur;

QUE soient approuvés, via courriel, les paiements dudit fournisseur par un signataire autorisé du conseil d'administration;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, via les solutions bancaires par Internet et mobile de la Banque Nationale, les paiements de ce fournisseur;

ET QUE ces paiements soient autorisés en tout temps par deux signataires autorisés, soit la direction générale, la direction générale adjointe/vice-présidente exécutive ou la direction aux finances.

2019-0113 8.3. Changement de signataire

CONSIDÉRANT le changement à la présidence de Promotion Saguenay;

CONSIDÉRANT que deux signataires sont obligatoires en tout temps, soit un membre du conseil d'administration et un membre du personnel de la direction;

CONSIDÉRANT que les paiements des dépenses de nature courante sont effectués via les solutions bancaires par Internet et mobile et que deux signataires du personnel de direction sont autorisés, soit la direction générale, la direction adjointe/vice-présidente exécutive ou la direction aux finances.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soit modifiée la liste des signataires sur les comptes bancaires de Promotion Saguenay de la façon suivante :

- M. Michel Potvin, Président
- M. Éric Larouche, Trésorier
- M. Martin Harvey, Secrétaire
- M. Patrick Bérubé, Directeur général
- Mme Priscilla Nemey, Vice-présidente exécutive
- Mme Martine Racine, Directrice aux finances

8.4. État des liquidités

Le directeur général présente l'état des liquidités actuelles.

8.5. Analyse de la situation budgétaire

Le directeur général présente l'analyse de la situation budgétaire au 31 mars 2019. Cette analyse sera présentée trimestriellement à l'avenir.

9. SERVICE AUX ENTREPRISES

9.1 Aides financières – Soutien aux entreprises

2019-0114 9.1.1. Naaturaalik Consultants

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 2 000 \$ à M. Yves Gauthier, en vertu du Fonds de développement des territoires volet soutien aux entreprises, pour supporter son projet de travail autonome dans l'arrondissement de La Baie;

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

2019-0115 9.1.2 Services Pétroliers M.T. inc.

Monsieur Éric Larouche déclare son intérêt.

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à M. Stéphane Dubé pour supporter la relève de l'entreprise Services Pétroliers M.T. inc. de l'arrondissement de Chicoutimi;

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

9.2 Aide financière – Projet structurant

2019-0116 9.2.1 Intercar

CONSIDÉRANT que le maintien d'un service de transport interurbain pour les dessertes Dolbeau-Saguenay et Saint-Félicien-Chibougamau est problématique en raison des coûts et des déficits engendrés par le transporteur Intercar;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) dispose d'un Programme d'aide financière pour supporter le maintien du transport interurbain, mais que ce programme nécessite une participation financière du milieu;

CONSIDÉRANT qu'en 2019 Intercar a proposé un nouveau plan d'action sur trois (3) ans avec des objectifs au niveau de l'achalandage, ainsi que des mesures pour diminuer les coûts des opérations de transport;

CONSIDÉRANT que les partenaires, que sont les MRC Maria-Chapdelaine, Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est, l'administration régionale de la Baie-James et Promotion Saguenay, ont convenu de recommander de participer financièrement à la mise en œuvre d'un plan d'action pour 2019 à 2022;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Programme d'aide au développement du transport collectif, un organisme admissible peut recevoir, pour chaque parcours interurbain par autobus, une somme égale au triple de sa contribution, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ par parcours de transport interurbain par autobus;

CONSIDÉRANT que la participation souhaitée pour Promotion Saguenay est établie à 5 000 \$ pour l'exercice du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 sur un objectif de 25 000 \$ de la part du milieu pour une subvention du Ministère des Transports pouvant atteindre 75 000 \$;

CONSIDÉRANT que la participation souhaitée pour Promotion Saguenay est établie à 10 000 \$ annuellement pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre des années 2020, 2021 et 2022 sur un objectif de 50 000 \$ par année de la part du milieu;

CONSIDÉRANT que le maintien d'un service de transport interurbain est essentiel pour assurer une occupation dynamique du territoire et ainsi contribuer à freiner le bilan migratoire négatif;

CONSIDÉRANT que la MRC Maria-Chapdelaine accepte de demeurer mandataire pour la mise en œuvre du plan d'action 2019-2022.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

QUE Promotion Saguenay verse une aide financière de 5 000 \$ pour 2019 et de 10 000 \$ par année pour 2020, 2021 et 2022 au mandataire de l'entente pour le maintien d'un service de transport interurbain au Lac-Saint-Jean par la mise en œuvre du plan d'action 2019-2022;

QUE le versement de cette aide financière est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports (MTQ) ainsi que des partenaires du milieu;

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer l'entente à intervenir pour et au nom de Promotion Saguenay.

10. INDUSTRIE ET COMMERCE

2019-0117 10.1 CMAX Transport | Développement 02

CONSIDÉRANT la volonté de Promotion Saguenay et de ses partenaires de donner suite aux recommandations du Sommet économique régional de 2015;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations prises par Promotion Saguenay.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Promotion Saguenay autorise une contribution financière de 27 000 \$ (9 000 \$ par année pour trois (3) ans), pour soutenir la mise en place, par Développement Économique 02, d'un comité de maximisation lié au transport (CMAX Transport);

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

2019-0118 10.2 Acceptabilité sociale des grands projets

CONSIDÉRANT que deux (2) offres de services ont été reçues;

CONSIDÉRANT l'offre de services de 42 000 \$ + taxes de la firme TACT;

CONSIDÉRANT le besoin de Promotion Saguenay d'avoir un accompagnement dans l'acceptabilité sociale des grands projets.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soit octroyé le mandat de 42 000 \$ + taxes à la firme TACT.

2019-0119 10.3 Comité zone ferroviaire

CONSIDÉRANT La nécessité pour l'organisation de se doter d'orientations claires en termes de développement économique.

À SES CAUSES IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'un mandat soit donné au comité de stratégie économique de Saguenay, afin d'analyser les lignes directrices du plan stratégique.

11. ADMINISTRATION

11.1 Mandat des membres du conseil d'administration | 2019-2021

Un mandat a été confié au comité éthique et gouvernance, afin de déterminer quels membres du conseil d'administration seront qualifiés de pairs et/ou impairs.

Le directeur général informe le conseil d'administration de la démission de Mme Lise Bernier.

11.2 Nominations | Ressources humaines

Le directeur général informe le conseil d'administration des nouvelles embauches au sein de notre administration.

Monsieur Michel Potvin quitte à 11 h 35.

12. TOURISME

12.1 Aides financières – soutien Festivals et événements d'envergure touristique;

Le directeur général présente le tableau des aides financières accordées sous le volet soutien festivals et événements sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

12.2 Aides financières – Soutien Congrès et événement sportifs;

Le directeur général présente le tableau des aides financières accordées sous le volet soutien aux congrès et événements sportifs.

13. PROCHAINES RENCONTRES

2019-0120 13.1 Calendrier des rencontres | 2019-2020;

CONSIDÉRANT que les prochaines rencontres du conseil d'administration doivent être établies d'avance.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soit adopté le calendrier suivant :

RENCONTRE	DATE	
* Conseil d'administration	Lundi, 15 juillet 2019	P.M.
Conseil d'administration	Jeudi, 5 septembre 2019	P.M.
Conseil d'administration	Jeudi, 17 octobre 2019	P.M.
Conseil d'administration	Jeudi, 28 novembre 2019	P.M.
* Conseil d'administration	Jeudi, 12 décembre 2019	P.M.
Conseil d'administration	Jeudi, 16 janvier 2020	P.M.
Conseil d'administration	Jeudi, 5 mars 2020	P.M.
* Lac-à-l'épaule	Jeudi, 5 mars 2020	A.M.
Conseil d'administration	Jeudi, 23 avril 2020	P.M.
Assemblée générale annuelle	Jeudi, 23 avril 2020	P.M.

* Les journées du 15 juillet, 12 décembre et 5 mars (Lac-à-l'épaule) sont facultatives.

ET QUE les détails vous soient acheminés en temps et lieu.

14. VARIA

14.1 Bureau cinéma

Le directeur général informe le conseil d'administration que le bureau du cinéma est toujours actif et sera relancé avec l'arrivée de la nouvelle direction aux communications et marketing.

14.2 Grands projets

Un membre du conseil d'administration soulève ses inquiétudes concernant l'implication de l'organisme dans les grands projets tout en mettant dans ses priorités la filière énergétique et l'énergie renouvelable.


14.2 FouART

Un membre du conseil d'administration nous invite à participer à la FouART qui se déroulera les 7, 8 et 9 juin à La Baie.

2019-0121 15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE LEVER la rencontre du conseil d'administration.
ADOPTÉE à l'unanimité.



Secrétaire